

Vœu – Groupe majoritaire

« Sainte-Foy-notre vraie Nature », groupe LR
Conseil municipal - jeudi 08 juillet 2021

En application des dispositions de l'article L.2121-29 du CGCT (alinéa IV), le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Notre groupe avait pris l'initiative de proposer au Conseil municipal du 4 février 2021, 5 vœux opposés au projet de transport par câble du SYTRAL. Les demandes de « référendum », d'une « transparence renforcée », la « reprise du Métro E », la « sanctuarisation d'une ceinture verte sans TPC » ou encore « l'arrêt immédiat de toutes procédures d'AMO technique » avaient abouti — à l'exception des élus de Sainte-Foy-Avenir — à **une union pour préserver notre ville, son environnement et ses habitants.**

Nord, Sud, médian, nouveaux, peu importe le fuseau final du SYTRAL, **les externalités d'un TPC sont trop fortes, les bénéfiques trop faibles, et les alternatives trop nombreuses pour imaginer poursuivre vers un tel bouleversement de ville.** Un pylône de 50 m bétonné dans un espace naturel, résidentiel, urbain ou semi-urbain reste un pylône de 50 m. **Cette verticalité est intrinsèque, consubstantielle** au TPC et aucune concertation ne pourra s'affranchir de cette réalité. Notre opposition est donc ferme dans ce qui s'apparente à un **projet d'inutilité publique.**

Dernièrement, la Mairie de Sainte-Foy a fait réception des premières déclarations de projets de travaux de l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) SETEC du SYTRAL. Des demandes d'urbanisme relatives à la construction de plusieurs « stations de téléphérique » pour un début des travaux en 2023. Si cette procédure est usitée, elle reste illustrative de **la marche forcée dans laquelle le SYTRAL souhaite inscrire son projet et sa déconnexion avec les acteurs de terrain (villes, habitants, association).** En effet, la question de l'opportunité doit être étudiée **avant** d'interroger la faisabilité ou l'emplacement des stations.

Deux des DT/DICT du SYTRAL ont été déposées sur des lieux symboliques de notre ville et nous sollicitons l'ensemble du Conseil sur ces tènements caractéristiques du patrimoine vert fidésien.

- **Vœu : Préservons le parc du Brûlet, préservons les vignes de Montraj**

« Au regard des externalités inhérentes à la construction et à l'exploitation d'une infrastructure lourde telle qu'une remontée mécanique dans le parc du Brûlet le Conseil municipal demande l'abandon immédiat de cette hypothèse par le SYTRAL.

Ce parc est d'une part, l'expression de la dimension très végétale de la commune ainsi qu' un lieu de vie, de biodiversité, de richesse botanique et patrimoniale qu'il convient de préserver dans son caractère naturel.

Ce parc est d'autre part, l'expression de l'attachement charnel des fidésiens à l'identité de leur ville. Rappelons que dans les années 70, une ZAC prévoyait une urbanisation massive de ce terrain. L'opposition citoyenne et associative permet de préserver ce capital naturel. Le parc du Brûlet reste ainsi l'épicentre historique des luttes pour la protection de l'environnement fidésien. Notre Conseil Municipal affirme cet héritage.

Enfin, les arbres ont déjà cruellement souffert de l'évolution pernicieuse des conditions climatiques. Une politique de régénération, d'adaptation et de valorisation du patrimoine boisé ne peut qu'entrer en contradiction avec des aménagements artificiels lourds ou le déboisement obligatoire induit par la règlementation du transport par câble.



Au regard de l'intérêt patrimonial, culturel, artisanal, agricole et viticole que représente les vignes de Montraj, le Conseil Municipal demande l'abandon immédiat de cette hypothèse d'implantation de station de TPC par le SYTRAL. »

